

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2010015

Signataire : NL/HR

OBJET : Complément de subvention de fonctionnement accordé au Centre d'Arts Plastiques d'Aubervilliers Camille Claudel (CAPA).

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les missions accomplies par le CAPA sur le territoire d'Aubervilliers et le rayonnement de la ville auquel celui-ci participe,

Considérant que, pour le maintien de l'équilibre budgétaire du CAPA, ce dernier sollicite un complément de subvention,

Vu le budget de l'exercice en cours,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire à verser une subvention complémentaire au Centre d'Arts Plastiques d'Aubervilliers Camille Claudel pour un montant de 2 500 euros.

DIT que la dépense sera inscrite au budget communal au titre de subvention sur le chapitre 65.

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 24/12/2010

Publié le : 23/12/2010

Certifie exécutoire le : 24/12/2010